Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Extrait Publié le 27/07/2023 délibérations

ID 1 040-254002330-20230630-CS_30062023_3A-DE

Séance du 30 juin 2023

N°: CS-30062023-3a

<u>Objet</u>: Réhabilitation de la piste d'accès au bassin dessableur de la Palue :

- Remise d'ouvrage à la Communauté de Communes Côte Landes Nature

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de juin à dix heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Vielle-Saint-Girons (salle du Conseil municipal), en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour: 27
Votes Contre: 0
Abstention: 0

Etaient présents physiquement:

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} LAGORCE, TOLLIS, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} THIEROT, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. IUNG, RIMONTEIL, COMET, MUSCAT, RAFFIN, CALORME, D'INCAU, DULER, FAISSOLLE, MORICHERE.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M. RAFFIN, M. MABILLET ayant donné pouvoir à M^{me} DURU.

Absents excusés:

M^{mes} LARREZET, DOUSTE, PUJOS Eliane, MM. DELAVOIE, PUJOS Daniel, BRETHES.

Absent:

M. LABRUYERE.

<u>Assistaient en outre :</u>

M^{mes} DAUBA, LAILHEUGUE, MM. LASALA, ZUAZO, MENGIN (Conseil départemental – Direction de l'Environnement)

M. LACOSTE (Chambre d'Agriculture).

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le 27/07/2023

ID : 040-254002330-20230630-CS_30062023_3A-DE

N° CS-30062023-3a

VU l'article 8 des Statuts du Syndicat Mixte pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais « Géolandes » portant notamment attribution au Comité Syndical pour approuver les procès-verbaux (P.V.) de remise d'ouvrage, à titre gratuit, au profit d'une Commune ou d'un Etablissement Public membre disposant de l'ouvrage sur son territoire (la propriété et l'entretien de l'ouvrage sont donc transférés au membre destinataire du P.V., sauf disposition contraire prévoyant que l'entretien de cet ouvrage reste à la charge du Syndicat Mixte par compétence statutaire),

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De remettre à titre gratuit à la Communauté de Communes Côte Landes Nature, la piste d'accès au bassin dessableur de la Palue réhabilitée, étant entendu que l'entretien incombe à la Communauté de Communes Côte Landes Nature,
- D'approuver le projet de procès-verbal de remise d'ouvrage afférent, ci-annexé,
- D'autoriser M^{me} la Présidente à signer ce procès-verbal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS